

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Février 2012

L'an deux mille douze, le 10 Février à 20 H 45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Etaient présents : Madame CAPARD, Mrs. GILLES, et ROUSSEAU Maires adjoints,
Madame FOUGERES, Monsieur HOYER Conseillers municipaux.

Absents et excusés : Mesdames CROS GIMBERT, SEITE Messieurs FOSSEY et BERLY, pouvoir à Mr GILLES

Monsieur Gilbert ADAM, trésorier assistait également au début de cette séance

Madame FOUGERES est élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission pour cause de déménagement de Madame RENIER. Selon la règle, la copie de son courrier a été transmise à Monsieur le Sous Préfet.

Approbation du compte rendu précédent :

Lecture faite par Madame CAPARD, secrétaire de séance, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Maire présente les feuillets qui ont été adressés à chacun des membres du Conseil qui reprend le budget et le Compte Administratif 2011 dans le détail. En fonctionnement le principal écart consiste en la non réalisation des dépenses de personnel et corrélativement des participations de l'Etat pour les contrats aidés. En investissement le chiffrage des travaux par l'architecte a pris du retard.

Il tient à disposition de chacun les fiches comptables donnant le détail des différentes recettes et dépenses ainsi que les factures et pièces justificatives de dépenses.

Le maire donne lecture de chacun des postes de ce document qui sont comparés au budget et les écarts sont expliqués. **Monsieur ADAM précise que ces chiffres sont conformes au compte de gestion établi par les services de la Trésorerie de HONFLEUR.**

Après échange de vue sur ces chiffres, les membres du Conseil s'estimant suffisamment éclairés, le Maire se retire et la séance est alors placée sous la présidence de Monsieur Jacques GILLES, 1^{er} Adjoint.

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont alors approuvés à l'unanimité comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Total des produits	241 640,27	17 994,92	
Total des charges	205 759,46	89 265,25	
Résultat de l'année	35 880,81	-71 270,33	-35 389,52
Affectation résultats antérieurs	36 152,29	28 120,83	64 273,12
Solde au 31 Décembre 2011	72 033,10	-43 149,50	28 883,60

La séance est de nouveau placée sous la présidence du Maire qui remercie les conseillers municipaux pour leur confiance.

PARTICIPATION POUR LES VOIES ET RESEAUX

Monsieur le Maire expose la question de deux parcelles privées (Chemin des fiefs et Route du Theil) qui nécessitent chacune une extension de réseau pour être desservies en électricité.

Les estimations s'élèvent respectivement à 3.377,64 Euros T.T.C. et 12.261,09 Euros T.T.C. Après échanges de vue, le Conseil décide de mettre ces sommes à la charge des propriétaires des parcelles concernées en créant les PVNR suivantes :

- Parcelle ZD 40 12.261,09 Euros
- Parcelle ZH 54 3.377,64 Euros

et donne l'autorisation au maire de mener à bien ces réalisations.

NOUVEAUX CONTRATS AIDES

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Préfet, lors d'une récente réunion à TROUVILLE a invité les collectivités locales à utiliser les 3.300 possibilités de contrats aidés dont il dispose.

Après examen des besoins il est proposé au Conseil de recruter un jeune (probablement dans le cadre d'un contrat CIVIS) pour diverses tâches liées à l'informatique.

Le Conseil accepte l'ouverture de ce poste à mi temps et pour une durée maximum de un an.

PROGRAMME DE TRAVAUX 2012

Monsieur GILLES informe le Conseil des propositions de la Commission travaux

- Eglise :

En attendant le chiffrage du programme complet il est proposé de réaliser en régie la pose d'un drain le long du mur de l'église car les suintements constatés à l'intérieur semblent s'accroître.

- Eaux de ruissellement quartier de l'église

Pour préparer l'aménagement de l'ex zone INA des butteaux il est proposé de réaliser divers travaux (talus, plantations, creusement de fossés et de deux mares. Il y a lieu également de prévoir différents aménagements le long du chemin de l'église (captage du sourcin, pose d'une bordure, et abaissement d'une grille devant la Mairie)

- Eaux de ruissellement chemin des fiefs

Mr GILLES a pris contact avec le propriétaire de la ferme pour rétablir les écoulements.

Il faudra aussi prévoir au budget 2012 des travaux pour la chaudière de l'école, le terrain polyvalent devant la salle des butteaux (pour lequel il faudra s'interroger sur son maintien en court de tennis compte tenu des frais importants à prévoir)

De plus ERDF nous a informé de la pose d'un nouveau poste à côté de la Mairie sur le domaine public. Cette proposition est acceptée avec toutefois la demande de réutiliser les aménagements réalisés (socle, plantations..)

BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Général a mis en place une politique de conventionnement avec les communes pouvant bénéficier des services de la Bibliothèque de Prêt. Compte tenu des caractéristiques actuelles de notre bibliothèque et de sa faible fréquentation il n'est pas envisageable de signer ce partenariat. De ce fait

l'inscription à la Bibliothèque Départementale de Prêt prendra fin et le retrait de ses collections s'effectuera dans le courant du mois de Juin prochain.

INTERNET

Le Conseil Général a décidé en Décembre de mettre en place un Réseau d'Initiative Publique pour permettre le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire. Notre commune est inscrite dans la phase 1 (échéance de 1 à 4 ans)

En même temps le Conseil Général a décidé de relancer l'opération kit satellite mais seulement pour les lignes téléphoniques ayant un affaiblissement supérieur à 73 décibels (ce qui devrait concerner bon nombre d'habitations de notre commune) et jusqu'au 1^{er} Janvier 2013.

CCPH : Projet de nouvelle compétence « coordination et soutien de l'activité accueil des jeunes sans hébergement »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors de sa séance du 7 Décembre 2011, le Conseil Communautaire a décidé la prise d'une compétence dans le domaine de la jeunesse, de façon à assurer à tous les enfants du canton un service public de qualité et harmonieux dans l'accueil collectif de mineurs sans hébergement (centres de loisirs)

Dans un premier temps, il est proposé de s'engager sur une compétence « coordination et soutien de l'activité accueil des jeunes sans hébergement » qui constitue un premier pas indispensable pour assurer dès 2012 les conditions d'une harmonisation des moyens et des pratiques, ainsi qu'à la préparation de la suite.

Cette compétence concerne :

- la mise en place d'un groupe de pilotage constitué d'élus,
- le recrutement d'un animateur à temps partiel en première approche, dont les missions seront les suivantes :
 - o soutien technique aux communes et aux associations
 - o animation et soutien aux élus pour la rédaction d'un projet éducatif intercommunal
 - o valorisation de l'existant, notamment par une communication territoriale, proposition et pilotage de temps forts communs sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur
 - o coordination des séjours pour une mutualisation des moyens matériels et de transports
 - o soutien aux formations BAFA et BAFD
 - o harmonisation des modalités administratives (dossiers d'inscription, mode de réservation, formalisation des projets pédagogiques,...) .

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification statutaire telle que présentée ci-dessus.

CECI ENTENDU,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 Décembre 2011,
Vu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Donne un avis positif à la modification des statuts de la CCPH consistant à ajouter à l'article 6 un paragraphe rédigé comme suit :

« Coordination et soutien de l'activité accueil des jeunes sans hébergement »

QUESTIONS DIVERSES

○ **écho du lavoir**

La maquette est présentée mais devant l'évolution des coûts d'impression il est décidé de ne réaliser qu'un seul bulletin par an avec une parution après le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23H 30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Lucie FOUGERES

LE MAIRE
Jean-Marie DELAMARE

Les membres du Conseil Municipal